

ABONNEMENT.

Un an, 30 fr.
Six mois, 16 fr.
Trois mois, 9 fr.
Paris: On s'abonne: A SAUMUR, chez tous les Libraires; A PARIS, Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 53; A EWIG, Rue Flécher, 21.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne, 40 c.
Réclames, 30
Faits divers, 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues au même jour, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS, Chez MM. HAYAS-LAFFITE et Co, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

13 Août 1879.

Bulletin politique.

Un conseil municipal traité de nigaud, non-seulement par les journaux conservateurs à l'unisson, mais encore par les plus accrédités parmi les feuilles républicaines, espère-t-il conserver longtemps son crédit au milieu de cette population parisienne qui se flatte, à tort ou à raison, d'être la plus spirituelle de l'univers, quand, bien entendu, la passion politique ne parle pas chez elle plus haut que l'esprit et le bon sens?

Il viendra certainement un jour où ces Parisiens déabusés se demanderont comment ils ont pu consentir à confier leurs intérêts à des mandataires qui ont passé leur temps à gratter des murs pour y effacer des noms anciens, et les remplacer par des noms nouveaux, au grand désespoir des cochers qui, eux, se grattent l'oreille quand on leur crie: « Rue Pierre-Charron » au lieu de « rue de Morny ».

Plus on réfléchit à cette étrange monomanie de l'édilité parisienne, et plus on se demande comment des intelligences si adonnées aux niaiseries, peuvent apporter quelque maturité dans l'étude des choses sérieuses.

Comme tout se tient et s'enchaîne dans les aptitudes de l'esprit humain, on peut juger, par la frivolité des motifs allégués dans la question des rues, de la légèreté et de l'imprévoyance qui ont présidé dans le sein du Conseil municipal aux décisions prises contre les congréganistes.

Pressés de satisfaire leurs passions démagogiques et anti-cléricales, nos édiles ont commencé par fermer et détruire les écoles religieuses sans savoir comment ils les remplaceraient. Auront-ils assez de locaux vacants, assez de professeurs disponibles, assez de fonds votés pour satisfaire aux nécessités d'une si brusque transformation? S'il en résulte des interruptions forcées dans le service de l'enseignement, se sont-ils rendus compte du mécontentement qu'ils vont causer dans les familles, et du trouble qu'ils vont jeter parmi les classes laborieuses, qui envoient, avec tant d'empressément et une confiance si méritée, leurs enfants chez les Frères?

Mais non, l'enseignement et le progrès de l'instruction publique sont pour eux des questions secondaires; leur principal objectif, c'est la politique; ce qu'ils veulent assurer, c'est la prédominance de l'esprit républicain, athée et matérialiste. Le reste n'est qu'un accessoire.

Qu'on ne s'y trompe pas. Dans tout ce bouleversement, il n'y a de satisfaction que pour la passion politique, car l'enseignement scolaire n'appellait aucune réforme. L'honorable M. Riant l'avait hautement déclaré en ces termes si nets et si précis:

« Je suis certain d'exprimer ici la pensée de tous les arrondissements de Paris; mais, parlant au nom du quartier de l'Europe, j'ai le droit de dire qu'il n'est plus permis à l'administration de toucher à la situation scolaire actuelle, car elle fonctionne à la satisfaction de tous. Nos écoles congréganistes sont bonnes. Nos écoles laïques sont bonnes. Mes électeurs vous ont dit: « Laissez-les vivre tranquilles. »

Il n'y avait en effet que cela à faire: laisser l'enseignement laïque vivre côte à côte avec l'enseignement religieux, tous les deux progressant par la concurrence et par l'émulation. Voilà ce que le bon sens conseillait.

Mais la politique, qui n'est pas toujours d'accord avec le bon sens, a parlé tout autrement, et c'est elle malheureusement qui a été seule écoutée.

La rage de destruction qui est le caractère de la passion démagogique vient d'inspirer deux projets qui se valent: la démolition des Tuileries et la vente des diamants de la Couronne. Les pauvres d'esprit qui ont imaginé ces deux modes de vandalisme, se sont imaginés qu'un palais traditionnel et un riche écrivain de diamants étaient de puissantes amorces exerçant une sorte d'attraction sur la monarchie, et qu'en les faisant disparaître on éloigne à tout jamais les prétendants. C'est étrangement rapetisser l'ambition de ceux qui prétendent au trône de France, que de les croire attirés par le luxe d'un palais ou fascinés par l'éclat du Régent ou du Sancy.

La régénération de la France, le salut de la patrie sont pour des cœurs généreux un aimant assez puissant pour expliquer et justifier suffisamment de nobles ambitions.

Les œuvres d'art que les iconoclastes du jour veulent détruire seront, en disparaissant, un ornement de moins pour la France, mais ne changeront rien à la situation des partis. Les monarchistes, en voyant livrer au marteau du démolisseur ou du commissaire-priseur les palais ou les bijoux qui rehaussaient autrefois le prestige de la Couronne de France, n'auront ni une espérance ni une force de moins, ils n'auront qu'un grief de plus contre la République.

(Assemblée nationale.)

Chronique générale.

La commission de l'enseignement supérieur du Sénat ne se réunira pas avant la rentrée. M. Jules Simon n'a plus qu'à donner lecture de son rapport, et ensuite il sera déposé. En supposant que la commission lui demande quelques modifications, cela ne prendrait qu'un ou deux jours de plus.

Tous les journaux parlent de la protestation du courageux M. Riant, le nouvel élu du 13^e arrondissement de Paris, contre les projets de M. Hovelacque.

Nous ne serions pas satisfait si nous ne livrions ces projets à l'indignation de nos lecteurs. Les voici:

« Il faut qu'en octobre prochain, dit le rapporteur, aucune école municipale ne soit plus aux mains des Frères et des Sœurs. Ce premier point acquis, il nous reste à demander: plus énergiquement que jamais, la laïcité effective: le curé dépouillé de tout droit d'inspecter; les emblèmes et l'enseignement religieux sévèrement écartés de l'école, le catéchisme et l'histoire sainte faisant place à la parole de la science, du bon sens et de la raison. »

Nous ne savons pas si ce conseiller municipal a « eu l'honneur » de faire partie de la Commune, en tout cas il n'en eût pas été repoussé.

Il est dit que le conseil municipal de Paris ne laissera pas aux Parisiens une minute de repos. Après les rues de Paris, que notre chère et estimable municipalité voulait bouleverser de fond en comble, voici main-

tenant les statues qui doivent orner le prochain Hôtel-de-Ville.

Dans l'ancien Hôtel-de-Ville figuraient deux statues de femmes: celle de M^{lle} Mars et celle de M^{lle} de Lafayette, l'auteur d'un roman exquis, l'un des chefs-d'œuvre de la littérature française, intitulé: *la Princesse de Clèves*.

Le conseil municipal proscribit ces deux statues, et, agissant envers l'architecture et la sculpture comme il a agi vis-à-vis des rues de Paris, il remplace M^{lle} Mars par Fréret, l'auteur irréligieux de *l'Ecumen critique des apologistes de la religion*. M^{lle} de Lafayette par d'Argenson, qui fut (chose singulière) l'ami et l'aide de camp du général de Lafayette, et qui, député sous la Restauration, se signala par des sentiments antiroyalistes et son opposition contre les « cléricaux ».

Passons maintenant aux autres exclusions. Trudaine, le célèbre ingénieur déjà doté d'une avenue, n'aura plus de statue dans les galeries de l'Hôtel-de-Ville. Il devra céder la place à Pierre de l'Étoile.

Patru, le grand avocat du xvii^e siècle, est exproprié au profit d'Arnault, le janséniste du Port-Royal. Voilà un coup droit porté aux Jésuites.

Paul Delaroche, le peintre ému de Jane Grey, des Enfants d'Édouard et de tant d'œuvres remarquables, est remplacé par Bachelier, qui fut directeur de la manufacture impériale de Sèvres.

Pierre Charron, l'auteur de la *Sagesse*, est remplacé par Perrault, l'auteur du *Petit Chaperon rouge*.

Voilà quel esprit de mesquinerie préside aux délibérations de ces singuliers édiles.

Une importante réunion des plus notables chefs de l'industrie et du commerce parisiens s'est tenue il y a quelques jours dans les bureaux de la *Civilisation*. Plusieurs négociants considérables, empêchés d'assister, s'étaient fait excuser par lettre et donnaient d'avance leur adhésion aux résolutions prises, se déclarant unis de cœur et de volonté avec les éminents protecteurs et le directeur de la *Civilisation*.

Après un exposé de l'objet de la réunion, fait par M. Henry des Houx, une discussion s'est engagée sur la situation faite par le gouvernement actuel à la nation véritable, à celle qui produit, à celle qui travaille.

Les honorables membres de la réunion, si bien placés pour observer l'état réel des affaires publiques, ont été unanimes à reconnaître:

1^o Que le gouvernement de la République favorisait dans la classe ouvrière le développement des passions mauvaises et des préoccupations malsaines, qui rendent plus difficiles les rapports entre ouvriers et patrons, et compromettent aussi la prospérité de notre industrie nationale.

2^o Que le gouvernement de la République, en protégeant ouvertement les pires citoyens, et notamment les amnésiés de la Commune, en leur réservant exclusivement, dans certains quartiers, les faveurs de la bienfaisance administrative, donnait au peuple les plus pernicieux exemples et entretenait, par une assistance officielle, le parti de la révolution sociale.

3^o Que le gouvernement de la République, qui n'a rien fait pour le bien-être et l'éducation des classes laborieuses, n'a pas eu plus de souci des grands intérêts du commerce et de l'industrie. En retardant indé-

niment la solution à donner au problème des tarifs, il favorise la spéculation étrangère, au détriment de nos intérêts, et perpétue la crise commerciale dont souffre notre pays.

Qu'en inaugurant, par les lois Ferry, une véritable guerre civile dans les âmes, le gouvernement républicain a porté à son comble le trouble dans les affaires. On rappelle l'exemple de Genève, absolument ruinée par une entreprise semblable du citoyen Carteret.

Enfin, la réunion a constaté que tous les négociants sérieux, bien établis dans leurs affaires, perdaient chaque jour confiance dans la République, qu'ils désespéraient qu'elle pût donner à eux et à leurs ouvriers ou employés aucune tranquillité et aucun bien-être, et que les intérêts aussi bien que les consciences devenaient hostiles à la République.

Elle a affirmé la nécessité d'une action en vue de délivrer la France d'un régime aussi odieux qu'oppressif.

Elle invite les organes de la presse conservatrice à dissiper les préjugés qui, malheureusement, empêchent encore une fraction du peuple de revenir à la monarchie, seul salut possible de la France.

Elle souhaite qu'aux calomnies de la presse radicale on oppose le programme parfaitement net et défini de la monarchie moderne, aussi éloigné des abus qui s'étaient glissés dans la décadence de l'ancien régime que des erreurs plus néfastes d'ailleurs de la Révolution. (Civilisation.)

Le *Petit Nord*, qui a pour rédacteur en chef M. Charles Simon, fils de l'honorable sénateur, a publié avant-hier les deux lettres suivantes, la première adressée à M. Jules Simon par le comité démocratique de Reims; la seconde, en réponse à la précédente, adressée à ce comité par M. Jules Simon:

Monsieur le sénateur, Nous avons été vos électeurs. Permettez-nous, à ce titre, de vous exprimer nos regrets de vous voir prendre, dans la grande question qui passionne en ce moment le pays, une attitude qui fait la joie de nos adversaires et qui semble avoir le caractère d'une opposition à la Chambre et au gouvernement.

Ne craignez-vous pas de susciter un conflit entre les pouvoirs de l'Etat, au moment où notre jeune République a besoin de rester unie et forte contre la coalition des cléricaux et des monarchistes?

Cette crainte, nous l'avons, nous, et c'est pourquoi, au nom des comités démocratiques et des ouvriers de Reims, nous croyons devoir vous faire part de nos inquiétudes et de nos alarmes. Vous êtes désormais, Monsieur le sénateur, absolument indépendant de nous; vous ne pouvez pas cependant vous regarder comme étranger, et vous vous arrêtez devant cette pensée que la ville de Reims puisse jamais se considérer comme déçue dans les espérances qu'elle avait placées en vous.

C'est dans cette confiance, Monsieur le sénateur, que nous vous prions d'agréer l'expression de nos hommages.

Pour le comité démocratique: BIENFAIT, président.

Pour le comité ouvrier: ESTENIS, président.

M. Jules Simon a répondu

Paris, 7 août 1879.

Messieurs, Je reconnais parfaitement votre droit de vous préoccuper de mes votes et de me donner vos avis, pourvu que de mon côté je reste libre de voter suivant mes lumières et ma conscience.

La loi de M. Jules Ferry contient dix articles. J'en vote neuf, sauf de légères modifications qui sont certainement des améliorations. Ces neuf

articles renferment toutes les modifications à la loi de 1875, qui étaient réclamées par le parti républicain; toutes celles qu'avaient successivement proposées MM. Waddington et Bardoux.

J'ai vu avec beaucoup de surprise et de chagrin M. Jules Ferry introduire, dans la proposition qu'il a faite à son tour, cet article 7, qui serait mieux à sa place dans une loi générale sur l'enseignement, car vous n'ignorez pas, puisque vous étudiez ces matières, que les congrégations non autorisées n'ont fondé aucun établissement d'enseignement supérieur.

Cet article 7, s'il est voté, ne produira pas le résultat qu'on en attend, si les élèves passeront d'une congrégation non autorisée à une congrégation autorisée et recevront le même enseignement; cependant nous aurons fourni aux ennemis de la République une arme qui sera dangereuse aux prochaines élections. C'est agir en véritables dupes.

Cet article, qui ne nous rapportera rien et qui peut nous coûter cher, est contraire à la liberté d'enseignement. Parmi ceux qui le défendent, les uns en conviennent très-nettement et en prennent leur parti; les autres s'efforcent de le nier, en recourant à des subtilités.

Pour moi, la question ne fait pas le moindre doute; après avoir réclamé et défendu, pendant quarante ans, dans mes discours et dans mes livres, toutes les libertés nécessaires et très-spécialement, en ma qualité de philosophe, la liberté de penser, d'enseigner et d'écrire, il ne m'est pas possible de voter aujourd'hui contre elle.

Je sais et je crois que, pour rester fidèle à mon passé et à mes convictions, je suis menacé de perdre ce que je pouvais avoir d'influence dans mon parti et de popularité; mais je vous demande à vous-mêmes, à vous qui êtes d'honnêtes gens, ce que vous penseriez d'un homme qui sacrifierait ses opinions à son intérêt?

On répète que j'abandonne les écoles de l'Etat et que je deviens l'auxiliaire des écoles congréganistes. Il n'y a rien de plus faux; il n'y a rien non plus de moins exact que la plupart des comptes rendus des séances de la commission que je préside. La vérité est que je crois l'enseignement de l'Etat plus fort et moins menacé qu'on ne le dit, et que j'aime mieux le défendre en le réformant et en lui donnant les millions dont il a besoin, qu'en faisant contre ses concurrents des lois préventives et, par conséquent, oppressives.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'assurance de ma considération.

JULES SIMON.

UNE CONVERSATION DE M. JULES SIMON.

M. Jules Simon, entre Nancy et Paris, aurait, paraît-il, charmé les ennemis de la route en causant longuement avec un correspondant du *Figaro*.

Après quatre jours de réflexions, ce correspondant a publié cette conversation « presque dans les termes où elle s'est produite, » s'il faut en croire son rédacteur en chef.

M. Jules Simon nous apprend, dans ses indiscrétions de voyage, qu'il y a deux Républiques: la République Grévy et la République Gambetta; que M. Grévy est un homme du Nord et M. Gambetta un homme du Midi; qu'en combattant l'article 7, il n'est, lui, Jules Simon, que « la machine animée » par l'esprit de la raison du Président de la République » et que l'article 7 ne sera pas voté par le Sénat.

M. Jules Simon, séduit par les manières affables du correspondant du *Figaro*, complète spontanément ses indications.

M. Jules Ferry quittera le ministère, le cabinet actuel tombera en janvier ou février prochain; M. Gambetta sera chargé de former un cabinet dont MM. Brisson, Allain-Targé, Paul Bert, Antonin Proust et le général Farre seront l'ornement. Ce ministère succombera sous les coups de M. Clémenceau.

Ici, le correspondant du *Figaro* devient de plus en plus aimable. M. Jules Simon daigne lui apprendre que M. Grévy n'ira pas jusqu'à M. Clémenceau; qu'il demandera la dissolution; que le Sénat la lui accordera; que des élections nouvelles se feront avec un cabinet Simon, Léon Renault, Ribot, Bardoux, Lamy et Wilson.

Fort bien! mais si ces élections étaient radicales? demande le correspondant du *Figaro*.

Alors comme alors, répond M. Jules Simon en style académique, le ministère se retirerait et M. Grévy s'en irait avec lui. La place resterait à M. Gambetta et à ses amis.

M. Jules Simon, après avoir lu l'article

du *Figaro*, a télégraphié de Trouville à ce journal:

« Prière de vouloir bien avertir vos lecteurs que la conversation à moi attribuée sur mes opinions et celles de diverses autres personnes est une fantaisie du rédacteur. »

Nous nous attendions parfaitement, réplique le *Figaro*, à recevoir cette déclaration, qui est un démenti courtis, mais un démenti.

Nous y répondrons en peu de mots. En ce qui concerne le voyage en chemin de fer, le style des phrases prêtées à M. Simon, l'arrangement de celles-ci en dialogue, nous ne ferons aucune difficulté d'avouer que c'est une forme narrative que nous avons employée pour dérouler les soupçons des gens trop curieux.

Nous ajouterons que M. Simon lui-même, en causant — un des premiers jours de cette semaine, à Paris (nous précisons) — devant l'auteur de l'article en question, ne se doutait pas et ne pouvait pas se douter qu'il avait affaire à l'un de nos amis. M. Simon, d'ailleurs, n'a fait appel à aucune discrétion.

Cela posé, et pour tout ce qui concerne le fond même de la conversation que nous avons publiée, les idées, les systèmes, les expressions employées par M. Jules Simon, telles que « République de raison, République scientifique, » les pronostics sur l'avenir de la République, les critiques mêmes, les futures modifications ministérielles formulées par l'auteur du *Devoir*, nous les maintenons de la façon la plus absolue et la plus catégorique.

LES PRIX DE VERTU ET LES RADICAUX.

Pendant que M. Jules Ferry se flatte de « séculariser » la vertu, d'autres républicains plus logiques, estimant que la vertu est essentiellement clérical, se moquent des prix de vertu et de l'Académie française qui les décerne.

Comme on a pu le remarquer, l'Académie ne récompense guère que la vertu, l'héroïsme des enfants du peuple, des paysans, des paysannes, des domestiques, de modestes ouvrières. Il semble donc que les écrivains de la démocratie, avocats convaincus, éloquents, enthousiastes, de la cause du peuple, dussent prendre intérêt et plaisir à célébrer ces témoignages rendus à la vertu du peuple. Vous ne les connaissez guère. Ecoutez la *Marseillaise* parler sur ce sujet:

« Nous retrouvons M. Jules Simon sous la coupole de l'Institut, narrant d'une voix attendrie les mérites de vieux concierges bien-faisants et de domestiques exemplaires, qui, après avoir fait sauter l'anse du panier pendant un quart de siècle, nourrissent sur leurs vieux jours, du fruit de leurs rapines, leurs anciens maîtres. Avec quel art incomparable ce cabotin parlementaire et académique (M. Jules Simon) nous retrace les vertus de ces vieilles dévotes, qui au fond des provinces élèvent à la brochette des orphelins, à défaut de perroquets, etc., etc. »

Le courage manque pour poursuivre cette citation.

Voilà comment les écrivains du peuple traitent le peuple vertueux. Supériorité de naissance, de talent, d'intelligence, de vertu... « Il n'en faut plus », dit le *Polyte* républicain. Tout doit être désormais au niveau de *Polyte*.

Retenons toutefois cet aveu, qui est un hommage involontaire rendu à la puissance bienfaisante de la Religion: ces vieilles dévotes qui, etc. Et de fait, bien que M. Jules Simon ne l'ait pas dit dans son intéressant rapport, parmi ceux que l'Académie couronne chaque année, il n'est guère de librepenseurs. Aussi, comprend-on que les matérialistes et les athées n'aient pas à voir récompenser la vertu.

Le comble de l'imprévu! M. Bernard, illustre M. Bernard, l'inaugurateur de la statue de N. Thiers; M. Bernard, qui prononça, le 3 août, cinquante-neuf discours, qui fit la leçon à M. Jules Simon et qui ressemble à M. Lepère; M. Bernard, qui a découvert que « l'eau était un terrain sur lequel tous les partis peuvent s'entendre »; M. Bernard, enfin, n'est plus maire de Nancy.

L'*Officiel* nous a donné cette nouvelle extraordinaire. Il est remplacé par M. Voland.

Pourquoi n'est-il plus maire, ce fidèle que l'Impératrice décora?

Est-ce parce que M. Lepère l'a trouvé laid?

Est-ce parce qu'il n'a pas su empêcher M. Legouvé de lire ses vers et M. Langlois d'improviser son toast belliqueux?

Mystère!

Nous parierions qu'un jour M. Bernard reparaitra à la tête de la municipalité du chef-lieu de la Meurthe pour recevoir (la République n'est pas immortelle) le souverain ou la souveraine de la France, et au besoin pour présider au débouloiment de la statue qu'il vient de faire édifier.

Ce jour-là, M. Bernard aura en poche sa croix de commandeur.

Il y a une dizaine d'années que les actions de Dieu ne font plus prime; elles sont encore sensiblement au-dessous du pair de l'émission. Il nous est cependant permis de constater une légère tendance à la hausse. Il y a comme une reprise sur cette valeur.

M. Victor Hugo et M. Jules Simon parlaient avec faveur de Dieu, le dimanche 3 août: l'un à Nancy, l'autre à Paris.

Aujourd'hui, ô merveille! c'est le tour d'une bouche officielle. M. Turquet, le propre sous-secrétaire d'Etat de M. Jules Ferry, président la distribution des prix du Conservatoire, n'a pas craint de dire d'un professeur décédé que Dieu l'avait rappelé à lui.

L'auditoire en a éprouvé une assez vive surprise, laquelle n'avait rien de désobligeant, tant s'en faut, pour l'honorable M. Turquet.

Nous l'en félicitons pour notre part; il y a une noble intrépidité, quand on est fonctionnaire public, à se risquer en d'aussi compromettantes et aussi rétrogradés manifestations.

RETOUR A LA MONARCHIE.

La France nouvelle reçoit d'un de ses lecteurs la lettre suivante:

Monsieur le rédacteur, J'ai lu dans votre journal la lettre de M. le comte de Chambord à M. de Foresta.

Je ne puis vous cacher la profonde impression qu'a produite sur moi ce langage vraiment royal dont nous sommes si déshabitués par ces tristes temps de République.

Je suis bonapartiste du fond du cœur; j'avais mis toutes mes espérances dans ce prince, à la mémoire duquel vous avez rendu de si nobles témoignages de respect.

Il est mort! il a emporté avec lui l'admiration et la sympathie de tous les gens de cœur; mais il a emporté aussi la fortune de l'Empire.

Maintenant, ma croyance politique n'est plus qu'un sentiment platonique, un souvenir d'affection et de regret au prince bien-aimé que je pleure.

Car il n'y a malheureusement plus à se faire d'illusions, le parti de l'Empire n'a plus de raison d'être.

Louis-Napoléon mort, que reste-t-il?

La République impériale avec Jérôme?... Hélas! il faut chercher parmi nos maîtres du jour pour trouver un nom qui traîne après lui de plus tristes souvenirs.

Entre nous, bonapartistes chrétiens et conservateurs, et cet homme, il y a des abîmes que rien ne comble, des antipathies que rien ne surmonte.

Que nous reste-t-il donc à faire, à nous qui mettons notre foi, notre honneur, l'amour de notre malheureuse patrie au-dessus de nos préférences politiques?

Notre devoir, j'en suis convaincu, tout en restant fidèles à des souvenirs chers et douloureux, est de nous serrer autour du seul homme qui puisse aujourd'hui assurer le salut et l'avenir de la France.

Au milieu de l'effondrement de nos plus chères espérances, je n'entrevois plus pour notre pays qu'un espoir.

Portons-nous donc en masse au-devant de celui qui ne veut pas être « le chef d'une faction ou d'un parti, » mais qui peut être et qui sera le Roi de la France.

La France nouvelle, bien que cela ne lui ait pas été demandé, croit devoir garder pour elle le nom du signataire de cette lettre, où se trouve l'expression d'un ferme bon sens et d'un patriotisme éclairé.

Elle émane d'un grand propriétaire, bien connu dans un de nos départements du Centre.

LA RÉHABILITATION DE LA COMMUNE.

Nous avons constaté plusieurs fois déjà les progrès que fait parmi les radicaux depuis quelque temps la réhabilitation de la Commune.

Les scélérats dont l'amnistie a lavé le crime aux yeux de la loi, mais non aux yeux de ceux qui ont vu « flamber » Paris, tomber la colonne et qui ont entendu la fusillade des otages, ont été rapatriés par l'Etat avec toutes sortes de prévenances.

On se souvient que le gouvernement a eu la délicate attention d'offrir à ces intéressantes créatures le voyage gratuit en chemin de fer et 2 fr. par jour pour subvenir à leurs premiers besoins.

On se souvient également de la réception triomphale que les frères et amis ont faite à ces enfants prodiges du crime, rentrant dans la patrie qu'ils ont meurtrie.

On n'a pas oublié non plus les 400,000 francs volés par le Conseil municipal de Paris pour être distribués à ceux qui ont puisé à pleines mains dans les caisses de l'Etat.

Enfin, en plein conseil municipal, le citoyen Ulysse Parent, à propos des vols dont la criminelle association de la Commune s'était rendue coupable, ne proclamait-il pas « l'honneur » qu'il avait eu d'en faire partie?

Aujourd'hui, c'est la municipalité marseillaise qui entre dans le concert de la réhabilitation de la Commune par un apport de 5,000 fr.

Cette somme est destinée spécialement aux coupables condamnés par le conseil de guerre de Marseille.

Le soin de la répartition est abandonné complètement à l'administration.

On voit que la réhabilitation des crimes dont les traces ne sont point oubliées, prend des proportions de plus en plus sérieuses.

Avant peu quand la République aura penché plus à gauche, ce ne sera plus à une réhabilitation, mais à une glorification de la Commune que nous assisterons.

Alors le citoyen Ulysse Parent pourra, sans soulever le tollé général qui a accueilli la déclaration devant le Conseil municipal, mettre sur sa carte, comme le premier de ses titres

Ancien membre de la Commune.

Les journaux de la République « radicale » dénoncent avec indignation la présence des musiques de régiment aux distributions de prix des Jésuites, à Montpellier, à Lille, à Amiens. Il y a là une grave inconvenance, dit le *Sicéle*; un scandale, dit le *Progrès de la Somme*, et nous comptons sur la fermeté du ministre de la guerre pour que des faits pareils ne se renouvellent plus.

Proscription et persécution tracassière, c'est toute la politique républicaine.

M. le ministre de l'agriculture et du commerce vient d'adresser une circulaire aux préfets. La commission qui fonctionne près de son ministère à l'effet de connaître les conditions d'un bon fonctionnement du *Crédit mobilier agricole*, désire être édifiée sur l'étendue des besoins des populations rurales à ce point de vue. M. Tirard adresse donc aux préfets un questionnaire qu'ils remettront aux conseils généraux à l'ouverture de leur session, avec l'espoir qu'ils ne se sépareront pas avant d'avoir voté une réponse. Il sera certainement intéressant de connaître le sentiment des assemblées départementales dont la compétence en pareille matière est incontestable.

On lit dans le *Nouveau Journal*, feuille dirigée par M. Pascal Duprat:

De sérieux débats auront lieu sans doute à la rentrée, au sujet de la proposition de M. Boyssat, tendant à l'abrogation du Concordat.

On nous assure que M. Gambetta est hostile à cette proposition.

Il ne faut pas, disait dimanche le président de la Chambre à un membre de la majorité, détruire le Concordat, mais l'améliorer sensiblement.

On croit que c'est M. Devès, le rapporteur du budget, qui soutiendra à la tribune la nécessité du Concordat.

On lit dans les *Tablettes d'un Spectateur* :

« Nous avons annoncé les premiers le voyage du comte de Chambord à Londres. Voici une nouvelle qui confirme l'exactitude de nos renseignements : Beaucoup de notabilités légitimistes, dit la *Patrie*, vont, dans quelques jours, partir pour une ville étrangère — non encore désignée — où elles se rencontreront avec le chef de la maison de Bourbon. »

Grande émotion au ministère des travaux publics, dit la *France*. Un chef de division, M. R..., a été arrêté lundi matin, sous l'inculpation de faux en écritures, et écroué.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Une Conférence.

La fête était pour huit heures; j'arrivai à huit heures dix minutes. J'eus encore le loisir de compter les personnes et d'examiner la disposition, l'éclairage et autres accessoires jusqu'au moment où, escorté de M. le sous-préfet, de M. M. Combiere et Bouilly, M. Jean Macé parut dans la salle. Applaudissements épars; gracieux sourire du susdit Jean Macé. Il était huit heures et demie.

M. Jean Macé est aujourd'hui presque blanc et fort peu orateur; il a été jeune et bon auteur. Il demande, dans un style assez familier, l'indulgence de la société pour un pauvre enrhumé, — passe! — et annonce qu'il va parler des sociétés républicaines d'instruction dont il a été en 1866 le fondateur. — Notez qu'il n'en sera question qu'une seule fois par hasard. — A l'heure, de cette fondation, c'était la neutralité absolue en politique et en religion; aujourd'hui tout le monde a le droit et le devoir de faire de la politique.

Vraiment, ils ne sont pas forts les arguments de M. Jean Macé; il se condamne lui-même: « Que diriez-vous, » s'écrie-t-il « d'un commerçant qui déclarerait ne pas faire de commerce; d'un médecin qui ne ferait pas de médecine; d'un tuteur qui ne prendrait pas soin des intérêts de sa pupille? Ils ne feraient pas leur devoir. Eh bien! que diriez-vous d'un citoyen, d'un électeur qui ne fait pas de politique? Je répondrai à M. Macé que je n'estime pas du tout tel ou tel commerçant qui ne fait pas de commerce et qui fait de la politique; tel ou tel médecin qui ne fait pas de médecine et fait de la politique; tel ou tel tuteur qui ne s'occupe pas des intérêts de sa pupille et fait de la politique: ce sont là ses arguments retournés.

Après avoir expliqué avec soin que la République est un gouvernement de cuisiniers, M. Jean Macé déclare — et cette déclaration m'a d'autant plus frappé qu'elle est souvent revenue, — déclare, dis-je, que « nous sommes condamnés à vivre en République: il n'y a plus de monarchie possible en France, il faut donc nous arranger pour vivre en République. » Que la France ne puisse plus avoir d'autre gouvernement, je ne l'admets pas; je le laisse dire à M. Jean Macé, puisque cette illusion lui plaît; mais ce que je voudrais qu'il m'expliquât, c'est l'expression « condamnés ». Oh! le doux aveu! La République est donc un boulet de forçat, Monsieur Jean Macé, puisque nous sommes « condamnés »? Et vous proclamez ensuite que nous sommes « un peuple de rois »? Pauvres rois, en vérité, que ceux-là qui sont « condamnés » à la République!

Je passe sous silence les gracieusetés offertes de temps en temps aux dames et aux demoiselles — car il y en avait quelques-unes parmi les 89 assistants. — Ces sourires des lèvres et des yeux, accompagnés d'un petit ricanement que les frères et amis ont pu trouver spirituel, et que, moi, j'ai simplement... remarqué, n'étaient pas bien engageants; enfin, où la galanterie française ne va-t-elle pas se nicher?

Jusqu'ici, il n'y a rien de bien oratoire. Monsieur Jean Macé, vous avez aimablement badiné — aimablement, pour les frères et amis, s'entend — au sujet de M. le comte de Mun et de « l'évêque de Maine-et-Loire ». Savez-vous bien, Monsieur Jean Macé, que ce sont là des orateurs, et que vous n'êtes qu'un conférencier; de grands orateurs, et que vous n'êtes qu'un petit conférencier; des hommes de conviction, ce que vous ne paraissez pas être?

Nous sommes donc « condamnés à la République ». Cependant, comme dans la chanson, « il manque quelque chose » à M. Jean Macé. « La République, » répète-t-il

souvent, « est inattaquable. » Et cependant M. Macé est inquiet: « Quelqu'un disait ici: l'avenir est à nous; il importe que nous » disions: non-seulement l'avenir, mais encore le présent est à nous, le pays est à nous. » M. Jean Macé dit toujours: « Nous. » — « Républicains... et républicains, Mesdames, » ajoute-t-il galamment avec un sourire... qui se termine en hil hil hil! Cette proposition eût pu s'écarter dans toute autre enceinte des sifflets, car l'avenir n'est ni à nous, ni à vous, Monsieur Jean Macé!

« Non! l'avenir n'est à personne! l'avenir est à Dieu! » a dit un poète qui doit vous être bien cher. Permettez-nous donc de rire un peu à notre tour. Hil hil hil!

Ainsi donc, M. Jean Macé ne craint pas de crier que l'avenir, le présent, le pays, tout est à lui. Seulement il « importe » de le dire, probablement parce que le pays ne le sait pas ou ne le croit pas. De plus, il faut que « dans l'administration on soit républicain et que les préjugés cessent. » Je ne m'explique pas dans M. Jean Macé une inquiétude qui dément si manifestement ses affirmations.

Voilà maintenant l'attaque contre M. de Mun. « M. de Mun est à la tête du mouvement contre lequel les sociétés républicaines d'instruction réagissent; il dirige les cercles catholiques d'ouvriers. Il a affirmé lui-même, au cercle Montparnasse, ou vrier la lutte de la contre-Révolution avec la Révolution. » Ces paroles inquiètent fort M. Jean Macé, qui ne veut pas non plus laisser accuser la Révolution de vouloir renvoyer Dieu. « Comme si la Convention avait pu quelquefois faire lever le soleil cinq minutes plus tôt! Il y a un Dieu qu'on ne peut enlever, c'est celui de la haut; celui qu'il faut enlever, c'est celui de la satanisme... hil hil hil! » Voilà une belle plaisanterie!

Monsieur Jean Macé, nous arrivons au point sérieux. Vous portez une accusation indirecte et d'une méchanceté inouïe contre les cléricaux en général et les Jésuites en particulier. « Pour eux, ce n'est pas assez que nous ayons perdu l'Alsace et la Lorraine; ils auraient voulu nous voir perdre aussi Champagne et Franche-Comté; ils nous sentent trop forts encore pour qu'ils puissent nous écraser. » Je résume le reste. Vous accusez les Jésuites d'enseigner à leurs élèves des choses analogues à celle-ci: « Berlin est la vraie capitale, etc. » Vous l'avez dit. C'est d'une audace inqualifiable!!! « Nous ne sommes pas assez républicains, parce qu'on ne nous a pas assez parlé de patrie dans notre enfance. »

Distingo, cher Monsieur. On m'a souvent, quand j'étais enfant, parlé de la France, cette belle patrie pour laquelle je voudrais sacrifier ma jeunesse et ma vie, et cependant... je vous laisse achever.

Quant à votre comparaison de la nourrice et de la religieuse, je la note, en passant, simplement par cette question: Si la religieuse donne « aux bambins, cette graine de citoyens », un mauvais lait, c'est donc vous, Monsieur Jean Macé, qui avez la prétention de leur en donner un bon?

M. Jean Macé veut aussi chasser Dieu de l'école et même de l'Eglise, mais « ce n'est pas le Dieu de l'Evangile qui est la Révolution, c'est le Dieu des conspirateurs du 16 Mai, c'est le Dieu des curés. Nous sommes des chrétiens, nous, du Dieu de l'Evangile. » Il suffit de signaler ces choses-là pour en faire paraître le ridicule. « Êtes-vous chrétien? » demande le catéchisme: « Oui, répondra le préfet de la Seine, M. Hérodé, je suis chrétien de l'Evangile et je fais enterrer mon fils civilement. »

Enfin M. Macé nous annonce le centenaire de 1789. Dans dix ans, il faut que nous soyons tous républicains. — Dieu nous en préserve! — « Si ce centenaire se faisait aujourd'hui, que dirions-nous? Nous ne pourrions pas, comme les Américains, être fiers devant nos pères! » Je croyais, Monsieur Jean Macé, que le pays était à vous.

Voilà la conférence. Il faut bien, pour clore ce résumé, un petit mot pour rire. M. Jean Macé va vous l'offrir: « Je m'aperçois qu'il se fait tard, Messieurs et Mesdames; je ne voudrais pas abuser de vos instants... ni des miens, hil hil hil! Je commence à en avoir assez. »

Réflexion morale pour terminer: Hil hil hil! X...

La mise en route des jeunes soldats de la classe 1878 aura lieu très-probablement à la fin du mois d'octobre prochain.

Le *Journal de Maine-et-Loire* a reçu de de Saint-Mathurin la lettre suivante:

Le 3 août, à l'issue des vêpres, sur la place de la Mairie et sous les frais ombrages des grands arbres, devait avoir lieu la distribution solennelle des prix des écoles de Saint-Mathurin.

Douze à quinze cents personnes étaient rangées à côté de deux à trois cents enfants, garçons et filles, attendant avec impatience l'heure de la récompense de toute une année de travail.

Elle est arrivée cette heure, mais on n'aperçoit encore aucun représentant de l'autorité. Il est toujours de bon ton de se faire attendre, attendons. Trois heures et demie, quatre heures, pas l'ombre d'un maire, d'un conseiller municipal, M. le curé et son vicaire seuls ont pris place sur l'estrade. J'entends dire que ni M. le maire, ni aucun conseiller ne viendront. On ne connaît pas le président. On croit cependant à la nomination de M. le docteur Emery, mais il est en service, il n'a rien fait dire et on ne sait quand monsieur rentrera.

Tout le monde est inquiet, bientôt les esprits s'échauffent. « Puisque M. le curé est là, dit-on, pourquoi ne pas commencer? » Les pères de famille trouvent cette attente intolérable pour leurs enfants.

On va aux informations à la mairie: « J'ai télégraphié, dit M. Pineau, à dix heures ce matin, pour avoir connaissance du président, et la préfecture est muette. »

Enfin, le croiriez-vous? Il est cinq heures, et nous sommes encore là. On va, on vient, maîtres et maîtresses font une dernière démarche et se décident à faire une distribution à huis-clos dans leurs classes. Vous jugez de la débâcle et de l'irritation de l'assistance.

A peine les élèves avaient-ils pris place sur leurs bancs que l'on s'écrie dans la foule qui stationnait devant les grilles de l'école: « Voilà M. le docteur Emery! » En effet, M. le docteur arrivait dans sa calèche, ayant à ses côtés M^{me} Emery et M^{me} Albert Benoit. Après avoir pris connaissance de l'agitation des habitants de Saint-Mathurin, il s'écrie:

« Mais c'est un coup monté! Oui, je suis le président; mais j'ai été appelé... et, du reste, je ne croyais pas ma présence nécessaire, et j'espérais que tout se passerait comme d'ordinaire... Eh bien! venez et nous allons faire la distribution, prévenez les religieuses... »

Imaginez-vous alors la nouvelle scène, les enfants sortent des classes, et les voilà qui suivent la calèche présidentielle. Les prix et les couronnes sont de la partie et se mettent en route pour la troisième fois, courant après leurs futurs et chers petits possesseurs.

Et voilà l'histoire de la distribution des prix à Saint-Mathurin.

Il est vrai que personne n'a crié « Vive la République! »

Détails sur l'évasion de Mignon à Poitiers.

On lit dans le *Journal de la Vienne*:

« Informé de l'évasion de Mignon, au moment de mettre sous presse, nous n'avons pu que faire connaître la fuite de ce dangereux malfaiteur, qui serait, paraît-il, à sa neuvième évasion. »

« Dire ce qu'il a employé de patience et de ruse, pour tromper la vigilance de ses gardiens, est une chose qui paraît tout d'abord incroyable. »

« Enfermé dans une cellule qui présentait toute sorte de sécurité, ayant les menottes aux mains, Mignon aurait cependant trouvé le moyen, après s'être débarrassé de ses fers, d'ouvrir la porte de sa cellule, en pratiquant un trou en face de la serrure. Il aurait dissimulé ce trou en le bouchant avec de la mie de pain à laquelle il avait donné toute l'apparence du bois, en reproduisant sur la surface les rainures et les veines mêmes du bois de la porte. Cette mie de pain est un véritable chef-d'œuvre. »

« Sorti de sa cellule, Mignon a ouvert une seconde porte, en détachant la bande de fer placée immédiatement au-dessous de la serrure, puis il est arrivé au rez-de-chaussée en passant par deux portes fermées à clé, et qui ne présentaient aucune trace d'effraction; il y a là un mystère que la justice

éclaircira. — Mignon, qui paraissait connaître parfaitement les êtres de la maison, s'est rendu ensuite au vestiaire où il a pris les vêtements qu'il avait lorsqu'il est arrivé à la prison, a pénétré dans le jardin du directeur, et, au moyen de bandes de draps, il a franchi le mur qui sépare ce jardin de la rue des Ecoissais. Ce mur a une hauteur de près de 6 mètres.

« Voici le signalement de Mignon qui a été adressé à tous les parquets de France: »

« Les officiers de police judiciaire et agents de la force publique sont invités à rechercher activement le nommé Mignon, Jules, âgé de 35 ans, étant né à Champniers (Vienne), le 28 avril 1844, évadé de la maison de justice de Poitiers, pendant la nuit des 10 et 11 août 1879. »

« Taille 1 m. 62 c., cheveux et sourcils noirs, front bas, yeux châtains, nez grand et pointu, bouche moyenne, menton large, visage ovale, teint basané et blême, regard en dessous, laèvre inférieure très-grosse, cicatrice ancienne à la main gauche, entre le pouce et le reste de la main. »

« Était vêtu au moment de son évasion du costume des condamnés, savoir: une veste ronde en droguet gris, un pantalon en droguet gris boutonné aux jambes, un gilet en droguet gris, le tout rapé, une chemise en coton blanc. »

« Il a emporté, en outre, un paletot en drap noir, un pantalon et un gilet à carreaux bleus, une cravate en soie bleue, une chemise en coton blanc, une blouse, trois faux-cols, un chapeau en feutre noir. »

« Ce malfaiteur, aussi habile que dangereux, est sous le coup: »

« 1° D'un arrêt de la Cour d'assises de l'Ain, en date du 29 avril 1879, le condamnant à dix années de réclusion pour vol qualifié; »

« 2° D'un arrêt de la Chambre des mises en accusation de la Cour de Poitiers, en date du 19 juillet 1879, le renvoyant devant la Cour d'assises de la Vienne pour vols qualifiés. »

« La plus grande surveillance est recommandée. Mignon, qui a déjà subi sept condamnations, s'est évadé plusieurs fois. Il change de noms, de costumes et d'allures avec une extrême habileté. »

On lit dans le *Courrier de la Vienne*:

L'ORAGE DU 3 AOUT — Deux morts accidentelles. — Nos correspondances de ces derniers jours nous fournissent quelques renseignements sur l'orage qui a sévi dimanche soir sur notre département.

Nous avons malheureusement, en dehors, des dégâts matériels à mentionner: la mort de deux personnes foudroyées par le fluide. Voici dans quelles circonstances:

Dans l'après-midi de dimanche, vers trois heures, le sieur Jean Guillot, âgé de 39 ans, cultivateur au village de Poué, commune de Cuhon, revenait de Mirebeau et se tenait debout sur sa charrette. Sa monture n'avait pas encore franchi le seuil de la porte cochère, lorsque l'orage éclata et renversa le conducteur. N'étant pas atteint mortellement cette première fois, Guillot, renversé dans sa charrette, se débattait et appelait sa femme, lorsqu'un second coup de tonnerre survint.

Sa femme arriva, mais ne transporta chez elle qu'un cadavre.

Guillot venait de succomber à une commotion interne causée par le fluide, sans laisser de traces apparentes à l'extérieur.

Le même jour et à la même heure, Henri Phémolant, âgé de six ans, habitant avec ses parents, à Lange, commune de Vaux-Couché, ramenait, accompagné de sa sœur âgée de dix ans, un troupeau d'oies, au moment où le temps se couvrait et où il commençait à pleuvoir.

Les enfants se réfugièrent aussitôt sous un ormeau, mais, quelques minutes après, une détonation se fit entendre, et les deux enfants furent renversés. La femme Picheureau, ayant vu de loin l'accident, accourut, et lorsqu'elle parvint auprès d'eux, la petite fille s'était remise sur ses pieds sans aucun mal; quant au petit garçon, il expirait aussitôt. Ni ses vêtements ni son corps ne portaient de traces de brûlures.

L'arbre était écorcé et les parties atteintes portaient des traces noires d'où se dégageait une forte odeur de soufre.

Phthisie, Toux opiniâtres, Bronchites. — Voir aux annonces: Capsules Dartois.

VUE GÉNÉRALE

DE LA VILLE D'ANGERS

Par M. MOLLAY.

Ce magnifique plan lithographique, dont nous avons déjà parlé, est mis en vente au prix de 4 fr., à Saumur, chez tous les libraires.

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS
rendues sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdisse-

ments, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fétide en se levant ou après certains plats compromettants : oignon, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants. — 32 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castelluart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Brehan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

N° 63,476 : M. le curé Comparaet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.
Cure N° 99,625. — Avignon, 18 avril 1876. Que Dieu vous rende tout le bien que vous m'avez fait. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans. — J'avais des oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des

maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. Contre toutes ces angoisses, tous les remèdes avaient échoué, la Revalescière m'en a sauvé complètement. — BORREL, née Carbonnelly, rue du Balai, 11.

Cure N° 98,614 : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. LÉON PRYCLER, instituteur à Cheysoux (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil. 1/2, 16 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — La Revalescière chocolatée, en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus agiles. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean; GONDRAUD; BASSON, successeur de TAXIER; J. RUSSON, épicer, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du Barry & Co (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (272)

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

DÉPARTS		ARRIVÉES	
DE SAUMUR	A POITIERS	A ANGERS	A ANGERS
6 h. 25 matin.	10 h. 30 matin.		
8 10		10 h. 54 matin.	
1 25 soir.	4 50 soir.		
4 55		9 15 soir.	
7 40	11 35		

DÉPARTS		ARRIVÉES	
DE POITIERS	A MONTREUIL	A SAUMUR	A SAUMUR
5 h. 50 matin.	8 h. 52 matin.	9 h. 48 matin.	
10 45	5 14 soir.	6 25 soir.	
12 15 soir.	3 35	4 15	
6 45	10 22		

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 15 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 48.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 12 AOUT 1879.

Valours au comptant.				Valours au comptant.				Valours au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % amortissable	83 85	30		Crédit Foncier colonial	425			Canal de Suez	720		3 75
4 1/2 %	84 95	05		Crédit Foncier, act. 500 f.	880			Crédit Mobilier esp.	1185		
5 %	115 50	50		Obligations foncières 1877	357	1 75		Société autrichienne	592 50		2 50
Obligations du Trésor	116 60	10		Sec. gén. de Crédit industriel et commercial	705	5		OBLIGATIONS			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	511 50	50	1 50	Crédit Foncier d'Autriche	663 50			Orléans	386		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	517 90			Crédit Mobilier	590	10		Paris-Lyon-Méditerranée	383		
1865, 4 %	531			Est	730		3 50	Est	384		
1869, 3 %	409		3	Paris-Lyon-Méditerranée	1160		5	Nord	388 25		
1871, 3 %	404		75	Midi	862 50		3 50	Ouest	384		
1875, 4 %	336		1	Nord	1485		3 50	Midi	382		
1876, 4 %	524 85		75	Orléans	1178 50		2 50	Paris (Grande Ceinture)	390		
Banque de France	3110		20	Ouest	782 50		3 50	Paris-Bourbonnais	382		
Comptoir d'escompte	855		5	Compagnie parisienne du Gaz	1493 75		1 25	Canal de Suez	578 50		
Crédit agricole				C. gén. Transatlantique	570		5				

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures	8 minutes du matin, express-poste.
4 45	— omnibus-mixte (s'arrête à Angers).
8 56	— omnibus-mixte.
1 25	— soir, omnibus-mixte.
3 33	— omnibus-mixte (s'arrête à Angers).
7 15	— omnibus-mixte.
10 37	— omnibus-mixte.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 20 minutes du matin, direct-mixte.	
8 31	— omnibus-mixte.
9 40	— omnibus-mixte.
12 40	— soir, omnibus-mixte.
4 44	— omnibus-mixte.
10 28	— omnibus-mixte.

Le train partant d'Angers à 5 h. 35 du soir arrive à Saumur à 6 h. 56.

Etude de M^e BOURDAIS, notaire à Gennes.

A VENDRE

BELLE ET VASTE MAISON
Au bourg de Chenetille-les-Tuffeaux.
Caves sous le roc, pavillon sur la Loire, jardin sur le coteau, vue magnifique, 8 kilomètres de Saumur, station de chemin de fer à Saint-Martin, en face, sur la rive droite.
Mobilier, au gré de l'acquéreur.

On vendrait également :
BELLE FERME de 40 hectares, à 4 kilomètres, bâtiments d'habitation et d'exploitation, terres, bois et belle chasse.
S'adresser, soit à M^e BOURDAIS, notaire à Gennes, soit à M^e SENIL, notaire à Longue. (319)

Etude de M^e MÉHOUSAS, notaire à Saumur.

A VENDRE

MAISON
AVEC COUR ET JARDIN
Sise à Saumur, rue des Capucins, appartenant à M^{me} veuve Jagot.
Facilités de paiement.
Pour plus de renseignements, voir les placards apposés.
S'adresser, pour traiter, audit M^e MÉHOUSAS. (413)

Etude de M^e MÉHOUSAS, notaire à Saumur.

A LOUER

REZ-DE-CHAUSSÉE d'une maison, située rue de la Comédie, n° 19, propre au commerce.
ET APPARTEMENT au second étage de ladite maison.
S'adresser, soit à M^{me} THIFFOINE-ROTTIER, rue d'Orléans, n° 85, soit à M^e MÉHOUSAS, notaire. (389)

Etude de M^e LÉ BLAYE, notaire à Saumur.

A LOUER

MAISON ET JARDIN
Place du port Saint-Nicolas, n° 31.
S'adresser audit notaire ou à M^{me} BOUCHET, rue Beaurepaire, n° 41.
MM. CHANLOUINEAU et MAURICE demandent un apprenti.

COMPAGNIE des EAUX MINÉRALES REUNIES

(Société anonyme en formation)
CAPITAL: 2,500,000 FRANCS
CONSEIL D'ADMINISTRATION:
M. Emile GAILLET, O. *, président.
M. Antonin D'AGIOUT, *.
M. Auguste CAILLE.
M. COULOMB, ph^o de 1^{re} classe.
M. CONSEILLANT, O. *.
M. Germ^e DELAVIGNE, *.
M. SPILLER, O. *.
Direct-médical: M. Le D^r CABROL, C. *.

La Souscription sera ouverte du 7 au 14 août inclusivement
A la BANQUE GÉNÉRALE DE CRÉDIT 7, rue Lafayette, à Paris, et dans ses succursales des départements.
A ANGERS, chez M. QUANTIER, 24, rue du Port-de-l'Ancre.
ON VERSE :
En souscrivant... 50
A la répartition... 75
Le 20 octobre 1879... 125
Le 20 janvier 1880... 125
Le 20 avril 1880... 125

Les Souscripteurs de Titres entièrement libérés jouiront du droit de préférence et d'une bonification de 10 francs par action.
La Société a pour objet l'acquisition et l'exploitation de diverses Stations d'eaux minérales, et entre autres du magnifique Hôtel et Etablissement de bains de Salins (Jura), ainsi que du grand hôtel de la Délicieuse, à Vals; de 5 Sources sises à Vals (Ardèche), des 2 Sources ferrugineuses dites du Pradel, de celle du Volcan d'Aizac, près Vals, la plus riche en fer et en manganèse de toutes les eaux connues, et de Corneto (Italie).
Les bénéfices que la Compagnie est appelée à réaliser se répartissent comme suit entre les trois Stations d'eaux minérales qu'elle possède :
Etablissement de Salins... 410,000 f.
Eaux de Vals, Pradel et Volcan... 330,000 »
Eaux de Corneto... 30,000 »
470,000 f.

A déduire : publicité et frais divers... 120,000 »
Net... 350,000 f.
équivalent à un revenu de 14 pour 100, soit 70 francs par action.
Ce revenu est susceptible de doubler au bout de peu d'années, par suite de la qualité des eaux et du chiffre des dépenses appliquées à la publicité, pour en étendre la vente et la renommée.
Reposant sur une garantie immobilière importante, puisque les immeubles seuls ont coûté près de 2 millions, et sur une industrie sûre et éprouvée, les actions de la Compagnie des Eaux Minérales Reunies

sont destinées à tripler ou quadrupler de valeur, comme celles de la Société des Eaux de Vichy, qui, émises à 500 francs, sont cotées actuellement au-dessus de 2,000 francs. (415)

A LOUER

APPARTEMENT COMPLET
Au premier étage,
AVEC CAVES ET GRENIER
Rue d'Orléans, 73.
S'adresser dans ladite maison.

A LOUER

UNE TRÈS-BELLE MAISON
Située à Saumur, rue de Bordeaux, n° 4,
Précédemment occupée par M^e Le Ray, avoué.
S'adresser, pour la visiter, soit à M^e LE RAY, rue du Marché-Noir, 12, soit à M. REPOUTIER, propriétaire, rue de Bordeaux. (117)

A LOUER

PORTION DE MAISON
S'adresser à Saint-Joseph, rue Haute-Saint-Pierre.

FROMAGES FRAIS

Crème double,
FROMAGES FAÇON GOURNAY
Frais et raffinés.
Arrivages : Les Dimanches, Mardis et Jedis.
MAISON GUY-ROBIN, marchand de comestibles, à Saumur. (404)

UN HOMME et UNE FEMME mariés demandent un place, le mari comme cocher et valet de chambre, la femme comme lingère et femme de chambre.
S'adresser au bureau du journal.

UNE DEMOISELLE, trente ans, insouciante, truite, désire emploi de demoiselle de compagnie et lectrice.
Ecrire aux initiales A. V., poste restante, Angers. (427)

MM. BEISSAT FRÈRES, rue Saint-Jean, demandent de suite un garçon de magasin.

NOUVEAUTES
M. GABORIT demande un apprenti.

UN FRANC PAR AN
Le **Moniteur** des Valeurs à Lots
PARAISANT TOUTS LES DIMANCHES
Le seul journal financier qui publie la liste officielle des tirages de toutes les Valeurs françaises et étrangères. LE PLUS COMPLET (16 pages de texte) LE MIEUX RENSEIGNÉ. Une cause financière, par le Baron LOUIS, une Revue de toutes les Valeurs, les Arrivages, les Tirages, les Coupons, les Documents officiels de la Banque et de la Bourse. On s'abonne à Paris : 27, rue de Londres. NOUVEAU — Le prix de l'abonnement peut être envoyé en timbres-poste ou en mandat.

Maison J.-P. LAROZE & Co, Pharm^{ie}
2, RUE DES LIONS-SAINT-PAUL, PARIS.
Sirop Laroze
D'ÉCORCES D'ORANGES AMÈRES
Ce Sirop, reconnu par tous les médecins comme le tonique et l'antispasmodique le plus efficace, est ordonné avec succès depuis 40 ans pour combattre :
Gastrites, Dyspepsies,
Gastralgies, Digestions lentes,
Douleurs et Crampes d'Estomac, Constipations opiniâtres.
PRIX DU FLACON : 3 FRANCS.
Dentifrices Laroze
AU QUINQUINA, A LA PYRÈTHRE ET AU GAIAC
Infaillibles pour arrêter ou prévenir la Carie, empêcher le Ramollissement des Gencives et calmer instantanément les Douleurs ou Rages de dents.
ÉLIXIR, le flacon, 3 fr. et 1 fr. 50. — POUDRE, la Boîte, 2 fr. — le flacon, 1 fr. 25. — OPIAT, le Pot, 1 fr. 50.
DÉPÔT A PARIS :
26, Rue Neuve-des-Petits-Champs, 26
ET DANS TOUTES LES BONNES PHARMACIES ET PARFUMERIES DU DÉPARTEMENT.

CAPSULES DARTOIS
A LA CRÉOSOTE DE HÊTRE
Seul remède spécial contre la PHTHISIE et les TOUX OPINIÂTES qu'il agit plus rapidement. — Guérison prompte et assurée dans tous les cas de BRONCHITES CHRONIQUES, CATARRHE, ENGORGEMENT PULMONAIRE, ASTHME HUMIDE. — Les Capsules Dartois de la grosseur d'une pilule ordinaire, n'ont aucun goût et sont prises sans difficulté. — Les malades qui ont tenté employé sans succès peuvent facilement se convaincre de leur efficacité, car un seul flacon suffit. — 3 fr. dans les Pharmacies. Expédition et brochure franco. — 97, r. de Rennes, PARIS.
ÉPILEPSIE — CRISES NERVEUSES, HYSTERIE
Traitement gratuit jusqu'à disparition des crises.
Dr RIVALLS, 107, rue de Rennes, PARIS ou par correspondance.
Saumur, imprimerie de P. GODET.